



NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

THX Pharma annonce le vif succès de son augmentation de capital d'environ 8M€ pour poursuivre son développement et renforcer sa structure financière

- *Augmentation de capital de 7,8M€ par émission de 4 356 804 actions nouvelles au prix unitaire de 1,80 €*
- *L'opération a notamment suscité un fort engagement des actionnaires existants, dont la demande à titre irréductible et réductible, dans le cadre du maintien du DPS, est de 1 742 660 titres*

Lyon, France – 13 novembre 2025, 8h CEST – THX Pharma (Theranexus¹ ou la « **Société** »), société pharmaceutique spécialisée dans les maladies neurologiques rares, annonce aujourd'hui la levée d'un montant brut d'environ 7,8 M€ (soit le montant cible envisagé) dans le cadre de son augmentation de capital par émission d'actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dont la souscription s'est déroulée du 29 octobre au 7 novembre 2025 (inclus) (l'« Augmentation de Capital »).

Mathieu Charvériat, Président et Directeur Général de THX Pharma, déclare :

« Le vif succès de cette opération confirme la solidité du modèle de THX Pharma et la confiance du marché dans notre stratégie de création de valeur. Nous remercions vivement nos actionnaires historiques, qui nous ont renouvelé leur confiance, ainsi que les nouveaux investisseurs qui rejoignent notre aventure. Grâce à leur soutien, nous disposons désormais des moyens nécessaires pour accélérer le développement de nos programmes phares et poursuivre notre ambition, apporter des solutions thérapeutiques innovantes aux patients atteints de maladies neurologiques rares. Notre feuille de route est dorénavant claire et financée : commercialiser nos premiers candidats médicaments en 2027 et atteindre la rentabilité financière dès 2028. »

Résultats de l'Augmentation de Capital

A l'issue de la période de souscription, la demande globale (à titre irréductible, réductible et libre) a porté sur 1 931 202 Actions Nouvelles souscrites au prix unitaire de 1,80€, soit un taux de souscription de 44,3 %. Cette demande se décompose comme suit :

- 1 582 386 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant 36,3% du montant total de l'émission ;
- 160 274 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre réductible représentant 3,7% du montant total de l'émission ;
- 188 542 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre libre représentant 4,3% du montant total de l'émission.

Le taux de service des demandes à titre réductible et irréductible s'élève à 100%.

¹ La société envisage de soumettre à la prochaine assemblée générale de ses actionnaires un changement de sa dénomination sociale de Theranexus en THX Pharma.



NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Le taux de service des demandes à titre libre s'élève à 70%.

Dans la mesure où la demande ne couvre pas l'intégralité du montant de l'Augmentation de Capital, la Société a décidé d'appeler les engagements de souscription consentis à titre de garantie par des investisseurs financiers ainsi que certains de ses actionnaires (ensemble les « **Garants** »)². Les Garants souscriront ainsi 2 645 874 Actions Nouvelles (en tenant compte des ordres que certains ont passés directement dans le cadre de l'Augmentation de Capital).

Les Actions Nouvelles allouées aux Garants ont été réparties de la manière suivante :

Nom	Nb titres alloués au titre de la garantie	Montants correspondants
Fonds gérés par Odyssée Venture	1 699 531	3 059 155,80 €
Market Wizards B.V.	194 443	349 997,40 €
TreeCap B.V.	175 000	315 000,00 €
Gestys	155 555	279 999,00 €
Friedland Gestion	136 110	244 998,00 €
Maitice Gestion	97 221	174 997,80 €
Multi stratégies SA - SICAV RAIF	58 333	104 999,40 €
Auriga Partners	55 555	99 999,00 €
Allia-Tech Asset Management	46 349	83 428,20 €
Samuel Fischer	27 777	49 998,60 €
Total	2 645 874	4 762 573 €

Le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève ainsi à 7 842 247,20 euros et se traduit par l'émission de 4 356 804 Actions Nouvelles à un prix de souscription de 1,80 euros par Action Nouvelle (soit 0,01€ de nominal et 1,79€ de prime d'émission).

Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Le règlement-livraison et l'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus pour le 17 novembre 2025. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation que ces dernières, sous le même code ISIN (FR0013286259 – Mnémonique : ALTHX).

À l'issue du règlement-livraison, le capital social de la Société s'élèvera à 137 965,56€ et sera divisé en 13 796 556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € chacune.

² pour plus de détail sur ces engagements, voir le communiqué de presse de la Société du 23 octobre 2025.



NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Portzamparc BNP Paribas agit en qualité de Seul Global Coordinateur au titre de l'Augmentation de Capital.

Utilisation du produit de l'émission des actions nouvelles

La Société utilisera les fonds provenant de l'Augmentation de Capital pour développer et commercialiser ses deux actifs Batten-1 et TX01, ainsi que sa plateforme :

- Le développement de TX01 s'appuie sur un partenariat avec Exeltis en Europe et d'autres territoires, tandis que THX Pharma assurera elle-même son enregistrement aux Etats-Unis, au Canada et en Australie. L'objectif est une commercialisation d'ici 2027 et un pic de ventes de 50 M€ à l'horizon 2031-2032.
- Pour Batten-1, un programme d'accès précoce sera lancé aux États-Unis, accompagné d'une phase 3 en Europe, en vue d'une mise sur le marché en 2028 et de revenus estimés à 200 M€ d'ici 2032-2033.
- En parallèle, THX Pharma développe une plateforme d'oligonucléotides antisens pour traiter d'autres maladies rares et les glioblastomes, soutenue par Bpifrance via le projet PickASO.

Dilution

Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société

Avant l'Augmentation de Capital, le capital de la Société était réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
Franck Mouthon	331 576	3,51%	656 252	6,24%
Mathieu Charvériat	331 576	3,51%	656 252	6,24%
Total Fondateurs	663 152	7,03%	1 312 504	12,48%
Beyond Batten Disease Foundation	898 437	9,52%	1 196 874	11,38%
Supernova Invest	222 926	2,36%	222 926	2,12%
Auriga Partners	243 127	2,58%	343 127	3,26%
Kreaxi	105 667	1,12%	105 667	1,00%
Total investisseurs historiques	1 470 157	15,57%	1 868 594	17,77%
Flottant	7 271 107	77,03%	7 301 474	69,42%
Auto-détention (contrat de liquidité)	35 336	0,37%	35 336	0,34%
Total	9 439 752	100,00%	10 517 908	100,00%

* Droits de vote théoriques



NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Après l'Augmentation de Capital, le capital de la Société est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
Franck Mouthon	331 576	2,40%	656 252	4,41%
Mathieu Charvériat	337 131	2,44%	661 807	4,45%
Total Fondateurs	668 707	4,85%	1 318 059	8,86%
Beyond Batten Disease Foundation	898 437	6,51%	1 196 874	8,05%
Supernova Invest	222 926	1,62%	222 926	1,50%
Auriga Partners	298 682	2,16%	398 682	2,68%
Kreaxi	105 667	0,77%	105 667	0,71%
Total investisseurs historiques	1 525 712	11,06%	1 924 149	12,94%
Fonds gérés par Odyssée Venture	1 699 531	12,32%	1 699 531	11,43%
Flottant	9 867 270	71,52%	9 897 637	66,54%
Auto-détention (contrat de liquidité)	35 336	0,26%	35 336	0,24%
Total	13 796 556	100,00%	14 874 712	100,00%

* Droits de vote théoriques

Engagements d'abstention et de conservation

Monsieur Franck Mouthon, administrateur et fondateur de la Société et Monsieur Mathieu Charvériat, directeur général et fondateur de la Société, ont pris l'engagement de conserver leurs actions THX Pharma jusqu'à l'expiration d'une période de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve d'exceptions usuelles.

Par ailleurs, la Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve d'exceptions usuelles.

Facteurs de risque

Risques liés à la Société

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, lesquels sont présentés dans le document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2025 sous le numéro D.25-0350, dont des exemplaires sont disponibles sans frais auprès de la Société (60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon), ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.theranexus.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). La survenance de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les



NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

perspectives de la Société. Il n'a pas été identifié de risques majeurs nouveaux relatifs à la Société et son activité depuis la publication de ce document d'enregistrement universel 2024.

Risques liés à l'opération

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement, et (iii) des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société.

Prospectus

En application des dispositions de l'article L. 411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), l'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois est inférieur à 8 millions d'euros.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 24 octobre 2025 au Bulletin d'Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

A propos de THX Pharma

THX Pharma (Theranexus) est une société pharmaceutique spécialisée dans le traitement des maladies neurologiques rares. Son premier médicament, TX01, sera prochainement commercialisé, notamment en Europe par Exeltis, mais également aux Etats-Unis, au Canada et en Australie, dans la maladie de Niemann-Pick de type C et la maladie de Gaucher. Son second médicament, Batten-1, vise la forme juvénile de la maladie Batten et pourrait être la première thérapie envisagée dans cette forme. THX Pharma dispose également d'une plateforme innovante d'oligonucléotides antisens, coconstruite avec des laboratoires de premier rang, toujours dans le domaine des maladies rares neurologiques.

THX Pharma, un nom commercial de Theranexus, est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (FR0013286259- ALTHX).

Pour plus d'informations :

<http://www.theranexus.com>

Suivez-nous sur Twitter et LinkedIn





NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Contacts :

THX PHARMA

Christine PLACET

Directeur Administratif et Financier

contact@thxpharma.com

FP2COM

Florence PORTEJOIE

Relations médias

+ 33 (0)6 07 76 82 83

fportejoie@fp2com.fr

Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon, de l'Afrique du Sud, ou de l'Australie.

Cette annonce est une publicité et non un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

L'offre des actions Theranexus décrite ci-dessus ne constitue pas une offre au public donnant lieu à l'établissement d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers ou d'un document d'information contenant les informations figurant en Annexe IX du Règlement Prospectus.

Theranexus attire l'attention du public sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, lesquels sont présentés dans le document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2025 sous le numéro D 25-0350, dont des exemplaires sont disponibles sans frais auprès de Theranexus (Pépinière Laennec - bureau n° 3E - Niveau 1, 60 avenue Rockefeller - 69008 Lyon), ainsi que sur les sites Internet de Theranexus (www.theranexus.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

L'offre des actions Theranexus décrite ci-dessus a été effectuée dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ses actionnaires en France et hors de France, à l'exclusion des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Australie.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus ou d'un document d'information contenant les informations figurant en Annexe IX du Règlement Prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes



NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par le Règlement Prospectus (en particulier à son article 1(4)) ne nécessitant pas la publication par Theranexus d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus ou d'un document d'information au titre des articles 1(4) et 1(5) du Règlement Prospectus et/ou de tout document similaire au titre des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du *European Union (Withdrawal) Act 2018*) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du *Financial Promotion Order* (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Theranexus aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), étant précisé que les actions Theranexus n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Theranexus n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Theranexus aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions Theranexus doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Theranexus. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Portzamparc et n'ont pas été vérifiées indépendamment par Portzamparc.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives relatives à THX Pharma (Theranexus) et à ses activités, notamment ses perspectives et ses développements produits. Theranexus estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables. Toutefois, elles ne constituent pas une garantie de performance future, car elles concernent des événements futurs dépendant de circonstances incertaines et de divers risques et aléas, y compris ceux décrits dans le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 29 avril 2025 sous le numéro D.250350, disponible sur le site internet de la société (www.theranexus.com), ainsi que sur les évolutions de la conjoncture économique.



NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, EN AUSTRALIE OU AU JAPON